

*Le guide de la*

*RENTRÉE  
SCOLAIRE*

2017-2018

## ÉDITO

Chers parents,

Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage ! Cet adage sera de mise en cette nouvelle année scolaire puisque la municipalité va de nouveau travailler sur les rythmes scolaires, le nouveau gouvernement laissant en effet aux communes le choix de leur organisation. Une priorité nous guidera dans notre prise de décision : l'intérêt des enfants.

Il nous faut en effet profiter de l'expérience de ces dernières années pour travailler sur un projet qui soit qualitatif. C'est pourquoi nous n'avons pas voulu précipiter les choses à l'occasion de cette rentrée 2017. Une nouvelle organisation vous sera proposée lors de la rentrée scolaire de septembre 2018, ce qui nous laisse ainsi le temps de la réflexion et de la concertation. Les parents d'élèves et les associations seront informés des différentes étapes d'élaboration du projet.

Vous le savez, nos principaux efforts financiers s'orientent vers les écoles et la vie scolaire. Pour l'école La Boétie, c'est la suppression des classes modulaires, une rampe d'accessibilité pour l'entrée de l'école primaire, un nouveau dortoir pouvant accueillir 30 lits et le réaménagement de l'actuel dortoir en salle ATSEM avec sanitaires. Pour l'école maternelle Jean Pometan, dans l'attente de la restructuration, ce sont 2 salles de classes provisoires de 69 m<sup>2</sup>, un espace sanitaire, un local pour les enseignants et un local destiné à l'entretien ménager qui seront prêts pour la rentrée.

Accueils périscolaires, accueils de loisirs du mercredi ou des vacances, tarifs, restauration scolaire, transports et calendrier des inscriptions, autant d'informations que vous pourrez trouver dans ce guide, en sachant que vos élus et les services municipaux restent à votre disposition.

En souhaitant à chacun de nos jeunes taillanais une très bonne rentrée scolaire et une belle année 2017-2018 dans nos écoles.

Votre Maire  
Agnès Versepuy



AGNÈS VERSEPUY

Maire du Taillan-Médoc,  
Vice-Présidente de Bordeaux  
Métropole,  
Conseillère Départementale de  
la Gironde



PAULINE RIVIÈRE

Adjointe au Maire déléguée  
à la petite enfance, enfance,  
jeunesse, école et vie scolaire



SIGRID VOEGELIN-CANOVA

Conseillère municipale déléguée  
aux écoles et à la vie scolaire

## SOMMAIRE

LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI - P 3

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES - P 4

LES ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES - P 6

TARIFICATION DES ACCUEILS - P 7

RESTAURATION SCOLAIRE - P 8

RAMASSAGE SCOLAIRE - P 9

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS - P 10

CONTACTS - P 11

**RETROUVEZ L'EMPLOI DU TEMPS AU DOS !**



# LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

## L'ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI

### POUR QUI ?

Les enfants de 3 à 12 ans.

### QUAND ?

Les mercredis de 12h00 à 18h30. Les familles sont libres de venir chercher leurs enfants quand elles le souhaitent à partir de 14h et jusqu'à 18h30. (Deux modes de tarification sont appliqués : avant ou après 16h).

### OÙ ?

Les 3-6 ans sont accueillis à « La Cabane », les 6-12 ans à l'école élémentaire Jean Pometan. L'accueil du soir pour les plus de 6 ans s'effectuera à l'école jusqu'à 18h, puis à « La Cabane ».

### QUOI ?

Activités de création, jeux pré-sportifs, jeux de motricité, jeux à thèmes, etc.

### COMMENT ?

L'équipe d'animation propose un programme d'activités pédagogiques variées. 1 encadrant pour 10 enfants en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire.

## L'ACCUEIL SPORTS ET ASSOCIATIONS

### POUR QUI ?

Pour les enfants inscrits à une association sportive dont l'entraînement a lieu sur le stade et dont le créneau commence avant 16h. 28 places.

### QUAND ?

Les mercredis de 12h à 18h30. Les familles sont libres de venir chercher leurs enfants quand elles le souhaitent à partir de 14h (deux modes de tarification sont appliqués : avant ou après 16h).

### OÙ ?

Au stade municipal.

### QUOI ?

Ce service permet aux enfants, dont les deux parents travaillent, de s'inscrire à une association sportive taillanaise. Pour les enfants scolarisés dans les écoles Tabarly ou La Boétie, un bus vient les chercher à 12h00 et les amène à déjeuner sur le groupe scolaire Jean Pometan. Le bus dépose ensuite les enfants inscrits aux Accueils Multisports et Sports et Associations au Stade Municipal.

## L'ACCUEIL MERCREDI MULTISPORTS

### POUR QUI ?

Les jeunes taillanais âgés de 6 à 12 ans qui souhaitent s'essayer à un large éventail de disciplines sportives, mais également les enfants inscrits à une association sportive dont l'entraînement a lieu sur le stade et dont le créneau ne commence qu'après 16h (l'enfant pourra participer à la séance du multisport et à son entraînement en association). 56 places.

### QUAND ?

Les mercredis de 12h à 18h30. Les familles s'engagent à laisser leurs enfants jusqu'à 16h30 et sont libres de venir les chercher quand elles le souhaitent entre 16h30 et 18h30 (une tarification unique).

### OÙ ?

Au stade municipal.

### QUOI ?

Parcours de découverte des sports : jeux de motricité, jeux d'agilité, sports collectifs, activités sportives à dimension artistique, etc. ainsi que des sorties sont proposés aux enfants. 1 encadrant pour 14 enfants.

# LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES



## OÙ ?

Dans les écoles maternelles et élémentaires.

## QUAND ?

Le matin, pendant la pause méridienne et le soir après la classe.

## AVEC QUI ?

Des animateurs qualifiés du service enfance-jeunesse de la ville, garants de la qualité de l'accueil de l'enfant et proposant des activités éducatives ludiques et diversifiées.

## COMMENT ?

Avec des équipes constituées par école afin d'assurer une meilleure cohérence éducative au service de l'enfant en lien avec les familles et les enseignants. L'objectif est de contribuer à l'éveil des élèves dans le respect du rythme de chacun, de développer l'autonomie et de les aider dans l'apprentissage de la vie en collectivité.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour avoir accès au service d'accueil périscolaire, les familles doivent avoir remis le « Dossier Unique 2016 - 2017 » au service Guichet Éducation Jeunesse.

Les enfants ayant 2 ans et demi à la rentrée scolaire et qui auront leurs 3 ans entre septembre et décembre (de l'année scolaire en cours) seront acceptés :

- Pendant la pause méridienne de 12h à 13h45
- Sur les accueils libres entre 16h et 16h30
- Sur l'APS du matin ET/OU du soir sur dérogation individuelle de Mme le Maire (seules les demandes écrites seront traitées).

**Attention : le temps de présence en accueil périscolaire des enfants de moins de 3 ans ne doit pas excéder 2h par jour (en dehors de la pause méridienne le lundi, mardi, jeudi et vendredi) et ne pas excéder 5h le mercredi.**

## HORAIRES DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

- **Accueil périscolaire du matin** : 7h15 - 8h50
- **Accueil pause méridienne** : 12h00 - 13h45  
*Accueil gratuit (hors coût du repas)*
- **Accueil périscolaire du soir** : 16h - 18h45  
*Accueil gratuit de 16h à 16h30*
- **Accueil du mercredi midi** : 12h - 12h45  
*Accueil gratuit*

Coordonnateur APS La Boétie

Tél. : 06.72.88.03.66

Coordonnateur APS Jean Pometan : Thomas Paris

Tél. : 06.72.88.03.67

Coordonnatrice APS Éric Tabarly : Jermy Delage

Tél. : 06.74.13.26.74

*Le coordonnateur des accueils périscolaires est présent sur chaque groupe scolaire afin d'encadrer les équipes d'animation et de faciliter la communication avec les familles et les enseignants.*

## L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN, 7H15 - 8H50

### POUR QUI ?

Tous les enfants dont les parents n'ont pas la possibilité de les amener directement à l'école à 8h50.

### QUOI ?

Des activités en petits groupes.

### COMMENT ?

Les animateurs proposent aux enfants de s'éveiller chacun à leur rythme en commençant la journée en douceur autour d'activités calmes : lecture, jeux de société, dessin, ect.

**Temps d'accueil facturé à la présence. Possibilité d'amener l'enfant à l'heure que l'on souhaite.**

## LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES PENDANT LA PAUSE MÉRIDIANNE, 12H - 13H45

### QUAND ?

Chaque jour sauf le mercredi, dans la limite des places disponibles, en complément du temps de repas.

### QUOI ?

Des activités ludiques organisées par les animateurs de chaque école et du service des Sports.

### COMMENT ?

Les animateurs proposent des activités établies sur le choix des enfants ou des projets des équipes pédagogiques : activités sportives et manuelles, jeux de société, préparation de projets de la ville (carnaval), etc. Activités gratuites, ouvertes à tous les enfants et sans inscription.

## LE TEMPS LIBRE - LE MERCREDI, 16H - 16H30 / 12H - 12H45

Le soir après la classe et le mercredi de 12h à 12h45, un temps libre récréatif est organisé pour tous les enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux.

**Temps d'accueil gratuit. Possibilité de récupérer l'enfant à tout moment entre 16h et 16h30 et le mercredi entre 12h et 12h45.**

## L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR, 16H30 - 18H45

### POUR QUI ?

Tous les enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux à 16h30.

### QUOI ?

Des activités en petits groupes. Un goûter équilibré est proposé à tous les enfants qui restent à l'APS du soir.

### COMMENT ?

Les animateurs proposent des activités établies sur le choix des enfants ou des projets des équipes pédagogiques : activités sportives, manuelles, d'éveil ou d'expression, etc. Aménagement d'un espace permettant aux enfants en élémentaire de faire leurs devoirs.

Temps d'accueil facturé à la présence. Lorsqu'on le souhaite, possibilité de venir récupérer l'enfant.

## LES ATELIERS DÉCOUVERTES À PARTIR DU 18 SEPTEMBRE, 16H30-17H30

### POUR QUI ?

Tous les enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux à 16h30 et inscrits préalablement par leurs parents.

### QUOI ?

**Maternelle** : des ateliers sans inscription préalable au choix de l'enfant. Pas d'obligation de rester pendant une heure, possibilité de changer d'animation selon le choix de l'enfant.  
**Élémentaire** : des ateliers découvertes proposés sous forme de cycle de 2, 3 ou 5 séances et plus uniquement de vacances à vacances.

### COMMENT ?

Encadrés par des professionnels du domaine de l'activité choisie : animateurs, danseurs, éducateurs sportifs, plasticiens, etc. En élémentaire l'inscription d'un enfant à un cycle l'engage à y participer dans sa totalité et pendant toute la durée de l'atelier (pas de départ possible avant 17h30).

**Objectifs** : découvrir de façon dynamique et ludique de nouvelles disciplines. Encourager la participation et la créativité des enfants, tout en respectant le rythme et les choix de l'enfant.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Inscription sur place auprès des coordonnateurs ou des animateurs de l'APS.

# LES ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES



## LES VACANCES SPORTIVES

### POUR QUI ?

Les jeunes taillanais âgés de 6 à 10 ans qui souhaitent découvrir et pratiquer de multiples activités sportives et de loisirs. Petites vacances : 36 places - Grandes vacances : 48 places

### QUAND ?

Pendant les vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël et de 3 semaines en été).

### OÙ ?

Au stade municipal, à « La Cabane » ou l'école élémentaire Jean Pometan selon les périodes.

### QUOI ?

Des animations sportives encadrées par des éducateurs sportifs diplômés (STAPS, BPJEPS).

- Pour les 6-9 ans : parcours initiation aux sports : jeux d'opposition, activités de pleine nature, jeux de raquettes, ect. ainsi que des sorties sont proposés aux enfants. Tarif journalier.
- Pour les 10-14 ans : une activité par semaine est proposée sous forme de stage de 3 à 5 jours chaque matinée, puis des activités sportives ou des sorties sur les après-midi.

Directrice VS/MMS : Solène Nicod  
Tél. : 05.56.42.70.43  
Courriel : sports@taillan-medoc.fr

## L'ACCUEIL JUNIOR

### POUR QUI ?

Les jeunes de 11 à 13 ans - 24 places

### QUAND ?

Pendant les vacances scolaires de 8h30 à 18h00. Accueil possible sur la journée ou la demi-journée.

### OÙ ?

Au Stade Municipal

### QUOI ?

Des animations pluridisciplinaires à vocation ludiques, sportives et culturelles, ponctuelles ou sous forme de stage de 3 jours.

Coordonnateur des Accueils de loisirs : Hervé Femolant  
Tél. : 05.56.35.14.15 / 06.71.57.63.61  
Courriel : alsh@taillan-medoc.fr

## L'ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES

### POUR QUI ?

Les enfants de 3 à 12 ans.

### QUAND ?

Pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Les familles peuvent déposer leurs enfants entre 7h30 et 9h30 le matin et les récupérer entre 16h30 et 18h30.

### OÙ ?

Les 3-6 ans sont accueillis à « La Cabane » et les 6-12 ans à l'école élémentaire Jean Pometan. L'accueil du soir pour les plus de 6 ans s'effectuera à l'école jusqu'à 18h, puis à « La Cabane ».

### COMMENT ?

L'équipe d'animation propose un programme d'activités pédagogiques variées. 1 encadrant pour 8 enfants en maternelle et 1 pour 12 en élémentaire.

### QUOI ?

En plus d'un programme d'animation pédagogique ludique varié, des sorties seront proposées chaque semaine : stade nautique, jardin public, ferme pédagogique, zoo, musée, exposition etc.

Chaque jour : temps calme entre 13h et 14h (sieste pour les plus petits ou les plus fatigués jusqu'à 15h) goûter à 16h.

# TARIFICATION DES ACCUEILS



Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

La facture des prestations est adressée par la mairie à la fin de chaque mois soit en version papier soit en version électronique. Afin de favoriser l'accès au plus grand nombre à toutes les activités enfance-jeunesse, la tarification est établie en fonction des ressources des familles.

À noter :

- La facturation des prestations est établie en fonction du nombre de présences en APS et en accueil de loisirs mercredi et vacances.
- Le Quotient Familial Mensuel = (Revenu imposable / Nombre de parts) divisé par 12.
- L'avis d'imposition est à présenter au guichet Éducation Jeunesse au plus tard le 15 septembre pour une prise en compte du nouveau Q.F dès la rentrée (à défaut de présentation de cet avis, le tarif le plus élevé sera appliqué). Le paiement peut s'effectuer : par chèque ou espèces au
- Guichet Éducation Jeunesse - par prélèvement mensuel - par Internet (kiosque famille) - par chèque CESU.

Quotient familial mensuel	Accueil Périscolaire	Accueil Loisirs Mercredi (départ avant 16h)	Accueil Loisirs Mercredi (départ après 16h)	Accueil Loisirs Vacances	Accueil Mercredis Multisports	Accueil Sports & Asso. (départ avant 16h)	Accueil Sports & Asso. (départ après 16h)	Vacances Sportives	Accueil Junior (1/2 journée)	Accueil Junior (journée)
0€-420€	0,85€	4,85€	5,70€	8,15€	6,70€	4,85€	5,70€	9,65€	2,30€	8,15€
421€-730€	1,05€	5,85€	6,90€	10,25€	7,90€	5,85€	6,90€	11,75€	3,50€	10,25€
731€-950€	1,20€	6,60€	7,80€	12,20€	8,80€	6,60€	7,80€	13,70€	4,40€	12,20€
951€-1200€	1,35€	7,10€	8,45€	13,65€	9,45€	7,10€	8,45€	15,15€	5,05€	13,65€
1201€-1500€	1,50€	7,50€	9,00€	14,60€	10,00€	7,50€	9,00€	16,10€	5,60€	14,60€
1501€-2000€	1,60€	7,80€	9,40€	15,10€	10,40€	7,80€	9,40€	16,60€	6,00€	15,10€
2001€-2500€	1,70€	8,10€	9,80€	15,60€	10,80€	8,10€	9,80€	17,10€	6,40€	15,60€
2501€ et +	1,80€	8,40€	10,20€	16,10€	11,20€	8,40€	10,20€	17,60€	6,80€	16,10€
Hors commune	1,95€	8,65€	10,60€	16,60€	11,60€	8,65€	10,60€	18,10€	7,20€	16,60€

# RESTAURATION SCOLAIRE



La préparation des repas des écoles est confiée à la société SRA-ANSAMBLE qui vous adresse directement chaque mois la facture des repas que votre (vos) enfant(s) consomme(nt). Les menus sont élaborés à partir d'un plan alimentaire équilibré et validé par une diététicienne. Ils sont proposés lors d'un comité d'usagers, composé de représentants des parents d'élèves et des services municipaux. Les écoles élémentaires sont toutes équipées de self-services. Afin d'améliorer l'accompagnement du temps de repas en élémentaire, un animateur renforce l'équipe de service dans chaque restaurant scolaire. Dans les écoles maternelles, un service à table est assuré. Les enfants sont encadrés par le personnel municipal qui les aide à déjeuner. Ils sont incités à goûter toutes les composantes du repas.

## RÉSERVATION DES REPAS

Lors de la 1<sup>ère</sup> inscription scolaire, vous devrez compléter une feuille de réservation à la restauration scolaire qui sera à envoyer à la société de restauration SRA-ANSAMBLE. Vous indiquerez alors la fréquentation prévisionnelle de votre (vos) enfant(s) (tous les jours scolaires, certains jours particuliers, exemple : tous les lundis ou occasionnellement...). Une boîte à lettres SRA-ANSAMBLE est également à votre disposition à l'accueil de l'hôtel de ville

## MODIFICATION DES RÉSERVATIONS

Vous avez la possibilité de modifier votre réservation jusqu'à 48h avant la date retenue, sauf dans les cas suivants :

- Votre enfant est malade : vous devez contacter Ansamble le matin même avant 12h.
- Lors des sorties scolaires : vous n'avez aucune démarche à effectuer, la mairie et l'école informent directement Ansamble.
- Les enseignants sont absents : vous n'avez aucune démarche à effectuer

## COMMENT MODIFIER VOTRE RÉSERVATION ?

- En contactant Ansamble au 05.56.95.92.45 ou à [sivomcc.rc@ansamble.fr](mailto:sivomcc.rc@ansamble.fr)
- En ligne en vous connectant sur votre espace personnel sur [www.ansamble.fr](http://www.ansamble.fr) (retrouvez vos codes d'accès personnels sur votre facture).

À défaut du respect de cette procédure, le repas vous sera facturé.

Vous pourrez également inscrire votre enfant exceptionnellement un jour où il ne fréquente pas la restauration à condition de l'inscrire en suivant les mêmes modalités et en respectant le même délai de 48 heures.

Quotient familial mensuel	Tarif d'un repas
0€-420€	0,88€
421€-730€	2,10€
731€-950€	2,70€
951€-1200€	3,15€
1201€-1500€	3,35€
1501€-2000€	3,45€
2001€-2500€	3,55€
2501€ et +	3,65€
Hors commune	3,80€



## RAMASSAGE SCOLAIRE

Co-organisé avec Bordeaux Métropole, un service de ramassage scolaire est gratuit pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Deux circuits sont organisés afin d'offrir ce service à toutes les familles taillanaises. En cohérence avec la nouvelle carte scolaire, le ramassage s'est adapté et étendu sur l'ensemble du territoire communal. Un agent municipal accompagne les enfants lors de chaque trajet. Le matin, le car passe à partir de 8h00 et le soir il repart des écoles à partir de 16h00.

Retrouvez les horaires et les arrêts sur le site de la ville : <http://www.taillan-medoc.fr/vivre-au-taillan-medoc/scolaire/transports-scolaires/>

Il existe également un transport payant qui dessert les collèges François Mauriac et Hastignan de Saint-Médard en Jalles.

Vous pouvez demander davantage de renseignements et vous inscrire à ce service au Guichet Éducation Jeunesse en Mairie :  
Tél. : 05.56.35.60.92  
Courriel : [guichetunique@taillan-medoc.fr](mailto:guichetunique@taillan-medoc.fr)



# CALENDRIER DES RÉSERVATIONS



VACANCES SPORTIVES, ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI, ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES, ACCUEIL MERCREDI MULTISPORTS, ACCUEIL SPORTS ET ASSOCIATIONS ET ACCUEIL JUNIOR. ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

## Modalités :

Toute présence aux Vacances Sportives, Accueil Junior, Accueil de Loisirs Mercredi, Accueil de Loisirs Vacances, Accueil Mercredi Multisports ou Accueil Sports et Associations **doit impérativement faire l'objet d'une réservation pour la période souhaitée.**

Afin de faciliter vos démarches et de limiter vos déplacements en mairie, la ville du Taillan Médoc vous propose de recourir aux services dématérialisés du « Kiosque Famille » (renseignements auprès du Guichet Éducation Jeunesse 05.56.35.60.92). Les réservations et annulations doivent se faire pendant les périodes mentionnées sur le calendrier de réservations (dès 8h30 le 1<sup>er</sup> jour de la période de réservation).

Pour les familles ne disposant pas d'un accès Internet, les réservations et annulations peuvent également se faire sur papier au Guichet Éducation Jeunesse, en mairie.

Périodes	Début des réservations	Fin des réservations	Date limite des annulations	
			Mercredis	Vacances
Mercredis septembre - octobre 2017	5 juillet 2017	20 août 2017	7 jours avant	-
Vacances de la Toussaint 23 octobre - 3 novembre 2017 Mercredis novembre - décembre 2017	13 septembre 2017	24 septembre 2017	7 jours avant	11 octobre 2017 (inclus)
Vacances de Noël 2 - 5 janvier 2018 Mercredis janvier - février 2018	29 novembre 2017	10 décembre 2017	7 jours avant	13 décembre 2017 (inclus)
Vacances d'Hiver 10 - 26 février 2018 Mercredis mars - avril 2018	10 janvier 2018	21 janvier 2018	7 jours avant	31 janvier 2018 (inclus)
Vacances de Printemps 17 - 23 avril 2018 Mercredis mai - juin 2018	7 mars 2018	18 mars 2018	7 jours avant	28 mars 2018 (inclus)

## CONTACTS

### DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

● Directeur : Stéphane Baup-Danty-Luca  
Tél. : 05.56.35.65.68  
Courriel : direction.ejjs@taillan-medoc.fr

### SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

● Responsable : Emmanuel Bourreau  
Tél. : 05.56.35.68.52  
Courriel : scolaire@taillan-medoc.fr  
Secrétariat scolaire : 05.56.35.54.19  
Courriel : secretariat.scolaire@taillan-medoc.fr

### SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE

● Responsable : Céline Gombeau  
Tél. : 05.56.35.54.96  
Courriel : coordinateur.jeunesse@taillan-medoc.fr

● Responsable Adjoint : Damien Nguyen  
Courriel : enfance@taillan-medoc.fr

● Coordinateur des Accueils de Loisirs : Hervé Femolant  
Tél. : 05.56.35.14.15 / 06.71.57.63.61

● Directrice VS/MMS : Solène Nicod  
Tél. : 05.56.42.70.43

### GUICHET ÉDUCATION JEUNESSE

● Responsable : Corinne Villenave  
Contact : Audrey Haumier  
Tél. : 05.56.35.68.51  
Courriel : guichetunique@taillan-medoc.fr

● Régie scolaire  
Tél. : 05.56.35.60.92  
Courriel : regie@taillan-medoc.fr

## COORDONNÉES DES ÉCOLES

### ÉCOLE MATERNELLE ÉRIC TABARLY

Avenue de Soulac - Tél. : 05.56.57.01.34  
Courriel : ce.0332362n@ac-bordeaux.fr  
Directrice : Mme Edely  
Coordonnateur APS : Jeremy Delage  
Tél. : 06.74.13.26.74  
Courriel : coordo.tabarly@taillan-medoc.fr

### ÉCOLE MATERNELLE LA BOÉTIE

Avenue Bossuet - Tél. : 05.56.05.65.23  
Directrice : Mme Marcillaud  
Courriel : E.MatLaBoetie.LeTaillanMedoc@ac-bordeaux.fr  
Coordonnateur APS (06.72.88.03.66)  
Courriel : coordo.boetie@taillan-medoc.fr

### ÉCOLE MATERNELLE JEAN-POMETAN

Rue de la Liberté - Tél. : 05.56.95.38.23  
Directrice : Mme Pérez de San Roman  
Courriel : ce.0332751l@ac-bordeaux.fr  
Coordonnateur APS : Thomas Paris  
Tél. : 06.72.88.03.67  
Courriel : coordo.pometan@taillan-medoc.fr

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ERIC TABARLY

Rue Éric Tabarly - Tél. : 05.56.35.84.97  
Courriel : ce.0331313y@ac-bordeaux.fr  
Directeur : M. Bougon  
Coordonnateur APS : Jeremy Delage  
Tél. : 06.74.13.26.74  
Courriel : coordo.tabarly@taillan-medoc.fr

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA BOÉTIE

Avenue Bossuet - Tél. : 05.56.95.86.87  
Courriel : ce.0331746u@ac-bordeaux.fr  
Directeur : M. Puech-Dejean  
Coordonnateur APS (06.72.88.03.66)  
Courriel : coordo.boetie@taillan-medoc.fr

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN-POMETAN

Rue de la Liberté - Tél. : 05.56.95.28.42  
Directrice : Mme Désiré-Briatte  
Courriel : ce.0332526s@ac-bordeaux.fr  
Coordonnateur APS : Thomas Paris  
Tél. : 06.72.88.03.67  
Courriel : coordo.pometan@taillan-medoc.fr

## VACANCES SCOLAIRES

**Vacances de la Toussaint 2017** : 21 octobre - 6 novembre 2017

**Vacances de Noël 2017** : 23 décembre 2017 - 8 janvier 2018

**Vacances d'Hiver 2018** : 10 - 26 février 2018

**Vacances de Printemps 2018** : 7 - 23 avril 2018

**Vacances d'Été 2018** : samedi 7 juillet 2018

# Emploi du temps 2017 - 2018

## ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES & MATERNELLES

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15	Accueil péricolaire	Accueil péricolaire	Accueil péricolaire	Accueil péricolaire	Accueil péricolaire
9h00 - 12h00	3h de classe	3h de classe	3h de classe	3h de classe	3h de classe
	Pause méridienne Activités péricolaires	Pause méridienne Activités péricolaires	Temps libre 12h-12h45	Pause méridienne Activités péricolaires	Pause méridienne Activités péricolaires
13h45 - 16h00	2h15 de classe	2h15 de classe		2h15 de classe	2h15 de classe
16h30	Temps libre	Temps libre		Temps libre	Temps libre
18h45	Ateliers Découvertes 16h30 - 17h30	Ateliers Découvertes 16h30 - 17h30		Ateliers Découvertes 16h30 - 17h30	Ateliers Découvertes 16h30 - 17h30
	Accueil péricolaire	Accueil péricolaire		Accueil péricolaire	Accueil péricolaire

Les temps d'accueils péricolaires sont organisés sous la responsabilité de la commune et encadrés par les animateurs.

Les temps scolaires sont organisés sous la responsabilité de l'Éducation Nationale et encadrés par les enseignants.